

nous l'a construit. Je ne prétends pas qu'un chemin de fer sur le parcours de la rive Nord du Saint-Laurent ne soit pas nécessaire; un chemin de fer est une nécessité partout où vit une population. Je serais réellement heureux de voir la population de la rive Nord du Saint-Laurent obtenir une voie ferrée. Mais je fais un exposé de faits: le Gouvernement veut acheter ce chemin de fer et laisser à la cour d'échiquier le soin d'en déterminer la valeur. La décision du juge met le Gouvernement dans l'impossibilité de mettre à exécution son projet primitif. Voici maintenant que le ministre veut faire adopter un crédit affecté à l'achat d'une chaussée, de l'emplacement de la voie où il n'existe pas même les deux traces de rouille dont parle le proverbe. Il va dépenser peut-être \$2,500,000 ou \$3,000,000 pour cet ouvrage, dans un temps où nous ne devrions pas faire de dépenses inutiles, au dire de l'honorable député de Kingston. Ce chemin de fer sans doute serait utile au public; mais je me demande comment le ministre des Chemins de fer peut nous proposer d'effectuer pareille dépense, dans la situation actuelle. Il me fait plaisir d'appuyer la motion de l'honorable député d'Oxford-Nord (M. Nesbitt), qui demande la radiation de ce crédit.

L'hon. M. COCHRANE: Les membres du comité qui sont au courant de cette question sont sans doute convaincus que ce chemin de fer est absolument nécessaire. J'en conviens, l'heure ne se prête pas à pareille initiative; mais je ferai observer que cette voie ferrée était assez bien construite avant le commencement de la guerre et que le travail des vagues le long du rivage a détérioré peu à peu la plate-forme du chemin. L'année dernière, le Gouvernement dans sa sagesse, passa un marché avec sir Rodolphe Forget et sa compagnie, en vue de l'acquisition par l'Etat de ces trois voies ferrées, laissant à la cour d'échiquier le soin d'en déterminer la valeur. L'honorable député de Carleton a voulu se faire de la popularité et exploiter la question au bénéfice de son parti en critiquant les conclusions du juge de la cour d'échiquier. Je ne trouve rien de critiquable dans les décisions rendues. J'ai déclaré, à différentes reprises, que nous n'avons l'intention de payer que le prix déterminé par la cour d'échiquier. Si j'étais le maître, je n'achèterais que le chemin du Saguenay et je le parachèverais cette année. Nous avons fait exécuter un parement en pierres perdues, là où les entrepreneurs avaient déjà exécuté des travaux; ils avaient employé de la terre pour ce pare-

ment et il avait été affouillé. A mon avis, la seule chose critiquable dans le jugement de la cour d'échiquier, c'est que le juge aurait pu accorder un intérêt raisonnable durant le temps de la construction. L'honorable député de Carleton en conviendra, c'est la coutume en vogue parmi les compagnies de chemin de fer. S'il lit la preuve établie devant le juge, il reconnaîtra qu'on aurait dû accorder cet intérêt. On ne pourrait, toutefois, accorder l'intérêt pour plus de trois ans, parce que ce laps de temps permettrait à la compagnie de parachever l'ouvrage. Nous ne nous proposons pas de payer à sir Rodolphe Forget un seul dollar avant que la nouvelle législature se réunisse, alors qu'un bill sera soumis en vue de la prise de possession par l'Etat, du chemin de fer Québec-Saguenay, l'estimation de la valeur de cet ouvrage devant être laissée à la décision de la cour d'échiquier. Je n'accorderais pas d'escompte sur les obligations ni rien de semblable, mais il est simplement juste et raisonnable de payer, sous forme d'intérêt durant la construction, un montant raisonnable, disons, 5 p. 100 durant trois années.

M. CARVELL: Le ministre voudra-t-il dire pourquoi il serait d'avis d'acquiescer le Québec-Saguenay, et non pas les deux autres chemins de fer?

L'hon. M. COCHRANE: Tout simplement, parce que je ne crois pas que nous pouvons acheter l'autre chemin à sa juste valeur. Le chemin de fer Québec-Saguenay est absolument nécessaire, la population qu'il desservira est privée de communication avec le reste du monde durant sept mois de l'année. Si l'on n'avait pas dépensé autant d'argent dans cette entreprise, je ne considérerais pas qu'il fût nécessaire de la parachever maintenant, mais cet ouvrage se détériore vite et il est nécessaire de faire exécuter ces travaux.

Je demande au comité de voter ce crédit, et je donne ma parole d'honneur qu'aucun argent ne sera payé pour ce chemin, à part celui dépensé pour sa construction, tant qu'un bill n'aura pas été adopté par le Parlement pour autoriser l'acquisition du Québec-Saguenay, laissant à la cour d'échiquier le soin d'en déterminer la valeur.

M. PROULX: Si les propriétaires de la ligne consentaient à accepter la somme fixée par le juge de la cour d'échiquier, le ministre la paierait-elle?

L'hon. M. COCHRANE: Je ne sais pas si les propriétaires de la ligne consentiraient ou non; je ne le leur ai jamais demandé. Je dirai cependant que s'ils n'acceptent pas